



Vehicule pour deplacement professionnel

Par **LINARES Marie pierre**, le **01/04/2019** à **17:17**

Bonjour

je suis commerciale depuis 3 ans dans une societe. il m'a été demandé d'utiliser une voiture perso pour mes déplacements professionnels et ceci est noté sur mon contrat de travail. j'ai donc fait un crédit. malheureusement le moteur est cassé et je n'ai plus les moyens de le changer. puis je obliger mon employeur à me fournir un véhicule de fonction ? Peut il me licencier pour faute ?

merci

mpl

Par **janus2fr**, le **01/04/2019** à **20:09**

Bonjour,

Dans un autre sujet : https://www.legavox.fr/forum/travail/salarie/contrat-de-travail/usage-vehicule-personnel-pour-deplacements_106635_1.htm

vous vouliez absolument continuer d'utiliser votre véhicule et il vous avait été répondu que c'est le contrat qui devait s'appliquer.

Je pense que l'on peut rester sur cette réponse avec votre nouvelle question. Si votre employeur ne pouvait pas vous obliger à utiliser un autre véhicule que le votre, vous ne pouvez donc pas non plus l'obliger à vous fournir un véhicule et devez donc en avoir un...